

qui touchent \$90,317. Bureau du sous-ministre: 44, qui touchent \$175,403. Personnel civil: 100, salaires, \$227,925. Bureau central d'inscription pour les trois armes, 145, soit une réduction de plus de la moitié par suite de l'unification et dont la somme des traitements est de \$305,136. Impression et papeterie, 50, \$114,042. Vérification, 45, \$136,521. Bureau du juge-avocat général, 22, \$45,980. Relations extérieures, 18, \$50,457. Service d'inspection, 727, \$1,956,031. Bibliothèque, 6, \$16,980. Nous avons maintenant une seule bibliothèque pour les trois armes. Bureau du coordonnateur de la défense passive, 80, \$271,702.

M. Drew: Ces chiffres ne s'appliquent qu'au quartier général, mais j'ai une question précise à poser. Le ministre peut-il donner la liste et le montant total de la rémunération des civils rattachés aux divisions suivantes de l'armée?

A. Civils au bureau de la solde.

B. Civils au quartier général. Je présume que la réponse déjà donnée par le ministre s'applique ici.

C. Civils affectés aux unités régimentaires, salles d'exercice et autres établissements de cette nature.

D. Civils affectés au recrutement, au bien-être et à toute autre activité connexe.

E. Civils aux hôpitaux et aux établissements sanitaires.

F. Civils aux écoles militaires et aux centres d'instruction.

G. Civils aux centres militaires d'enseignement.

H. Civils à l'Intendance, au service vétérinaire et aux centres de recomplètement.

J. Civils employés aux chemins de fer et à la navigation intérieure se rattachant à l'activité militaire.

K. Civils au service des magasins militaires.

L. Civils au service technique de l'électricité et de la mécanique.

M. Personnel civil pour le service du Génie et les services à terre.

N. Civils affectés à la prévôté.

J'invite le ministre à donner, sous ses rubriques, le nombre de civils employés, la nature de leur emploi, comme la chose est indiquée dans les crédits des autres ministères, ainsi que le montant total de la rémunération.

L'hon. M. Claxton: Le député parle de l'armée et nous en sommes encore au poste de l'administration. Il serait bon, je crois, de nous en tenir de temps à autre à l'entente conclue au comité. Le député connaît l'armée. Il doit se rendre compte qu'il a disposé ses titres de renseignements de telle façon qu'on ne peut les donner au comité sans consulter les dossiers particuliers. La disposition qu'il a

adoptée ne concorde pas avec la disposition des crédits établie par le contrôleur du Trésor et l'auditeur général. Nos crédits sont disposés tout comme ceux des autres ministères et conformément aux indications de l'auditeur général et les vœux du comité des comptes publics.

Le député veut des renseignements au titre du quartier général, des unités régimentaires, du recrutement, du bien-être, des hôpitaux, des établissements sanitaires, des écoles militaires, des centres d'enseignements, de l'Intendance, du service vétérinaire,—je ne crois plus que nous en ayons,—de la poste, des chemins de fer, de la navigation intérieure et ainsi de suite. La meilleure façon de procéder, je crois, serait d'aborder les questions dont nous sommes saisis dans l'ordre où elles sont établies. S'il m'est impossible de répondre à certaines questions en suivant cette méthode, je me procurerai les renseignements voulus. S'il est nécessaire, dans l'intérêt du comité et du pays, que nous disposions autrement nos comptes, nous nous adresserons alors à l'auditeur général et au contrôleur du Trésor. D'ici là je suis vos indications.

M. le président suppléant: Puis-je demander au ministre s'il soutient que le chef de l'opposition aurait dû poser cette question à l'égard du poste relatif aux traitements et salaires des civils, sous la rubrique "Armée".

M. Drew: Je la pose à l'égard du poste traitements et salaires des civils. J'ai posé la question à l'égard de l'armée et je poserai la question à l'égard de la marine et à l'égard de l'aviation; tout cela a trait à l'administration et a sûrement trait aux traitements et salaires. Nous ne savons exactement où tirer la ligne, et c'est sûrement ici que nous pourrions le mieux obtenir ce renseignement.

L'hon. M. Claxton: Le poste à l'étude a trait à l'administration et j'ai déjà donné la ventilation des traitements civils à l'appel de ce crédit. Je ne vois pas ce que je puis faire de plus pour répondre au député. Puis, s'il veut poser une question semblable à l'égard de chaque service, je lui fournirai les mêmes renseignements avec plaisir.

M. Drew: Le ministre peut être assuré que je poserai la même question. J'avais pensé qu'il eût peut-être été plus commode de les réunir toutes en ce moment; mais, si le ministre préfère qu'il en soit autrement, je poserai certes la question à chaque rubrique. Si le ministre ne croit pas que les rubriques que j'ai mentionnées soient les mieux appropriées, je lui demande simplement que, pour plus de commodité, il adopte celles qu'il juge plus satisfaisantes. Mon seul souci est qu'il y ait